

09.04.24 LETTRE À MME NATHALIE NORMANDEAU, MINISTRE: ENTENTE DE 5 ANS VILLE ET PORT DE QUÉBEC



Écrit par Yvon Lefebvre
23-04-2009

Québec, le 24 avril 2009

Madame Nathalie Normandeau
Vice-première ministre / Ministre des Affaires municipales des
Régions et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (QC) G1R 4J3

Objet : Entente de cinq (5) ans entre la Ville de Québec et l'Administration portuaire / subvention à la gestion du site de la Baie de Beauport

Madame la Ministre,

L'Association des kitesurfers et des véliplanchistes de Québec (AKVQ)[1] désire porter à votre attention certains faits préoccupants concernant l'Entente ci-haut mentionnée. Celle-ci doit être approuvée par décret du gouvernement, sur la base d'une recommandation de votre part.

Cette Entente, qui cède à l'Administration portuaire de Québec (APQ) la maîtrise d'œuvre de la gestion du site pour les cinq (5) prochaines années, nous apparaît difficilement acceptable dans sa forme actuelle.

Plutôt qu'un legs à la Ville de Québec à titre de cadeau du fédéral dans le cadre du 400^e de Québec, tel qu'annoncé en grande pompe, cette Entente prévoit, au contraire, la cession de la gestion du site à l'APQ. Cette cession de pouvoirs constituerait un précédent dans l'histoire de la Baie. À l'exception de l'année 2008 pour les raisons que vous connaissez[2], cette gestion a toujours été faite par un organisme à but non lucratif avec une représentation des usagers, sous la responsabilité d'une administration municipale.

Nous croyons qu'il n'est pas du ressort de l'administration portuaire d'assumer la responsabilité de gestion d'un site récréonautique. Dans ce cas-ci particulièrement, cette responsabilité place l'APQ dans une situation qui s'apparente à un conflit d'intérêts pouvant, à terme, favoriser indument son projet, déjà très publicisé, d'expansion à la Baie de Beauport[3]. S'il se réalisait, ce projet d'expansion aurait pour effet d'affecter sérieusement la qualité et le potentiel nautique du plan d'eau et de la plage, et ainsi de réduire dramatiquement l'attrait du site pour la population.

Dans ce contexte, nous croyons que les motivations de l'APQ ne l'inciteront pas à mettre en place une gestion du site véritablement orientée vers le service aux citoyens. C'est-à-dire une gestion qui encouragera la fréquentation de ce site exceptionnel à deux pas du centre ville en le rendant attrayant et aisément accessible. Il en sera de même pour l'établissement d'activités structurées, comme un programme de « voile/étude », de stages de voile légère ainsi que d'événements et compétitions d'envergure nationale et internationale qui nécessitent une planification à long terme.

Cette situation soulève aussi une autre problématique. La Ville de Québec subventionne l'APQ pratiquement en totalité pour ce projet, construit et géré à même l'argent des contribuables, et ce, sans qu'il y ait eu d'appel d'offres. Cet état de fait nous semble en contradiction avec l'esprit de la réglementation relative à la bonne gestion des fonds publics. La Ville peut-elle faire indirectement ce que sa propre réglementation lui interdit de faire?

Dans le cas qui nous préoccupe, alors qu'il s'agit essentiellement d'utilisation de fonds publics, l'absence d'un processus d'appel d'offres ne permet d'aucune façon d'assurer les contribuables qu'ils paient un juste prix pour le service rendu. À cet égard, nous avons de sérieuses indications qui laissent entrevoir que l'allocation de 600 000\$/an indexée pendant cinq (5) ans serait très généreuse. Seul un véritable appel d'offres permettrait de mieux valider ces données et d'obtenir la valeur réelle de ce contrat.

Notons ici qu'une entreprise à caractère coopératif, formée d'anciens employés de l'organisme sans but lucratif qui a géré le site pendant plus de 20 ans jusqu'en 2006, à la grande satisfaction des usagers, a sollicité publiquement auprès des deux parties (Ville et APQ), un appel d'offres pour avoir la possibilité d'y donner suite. Ce qui lui a été refusé, comme à toute autre entreprise qui aurait souhaité le faire.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous demandons de recommander le refus de cette Entente et qu'il soit exigé des parties impliquées de faire les démarches appropriées pour que soit concrétisé, comme prévu, le legs du site à la Ville comme « cadeau du gouvernement fédéral » dans le cadre du 400e.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvon Lefebvre
Président fondateur 2006-2007
Conseiller spécial AKVQ Association des kitesurfers et
véliplanchistes de Québec

2882 Terrasse du
FleuveLévis, Qc G6V
9W6418 834-2580

PJ

09.04.20 Article du Soleil "**Les moyens de juger**", Gilles Boivin

09.04.16 Article du Soleil "**Baie de Beauport: la position du Port de Québec contestée**", Pierre Pelchat

Ces pièces sont sur le site à la catégorie "**Baie de Beauport**", sous catégorie "**Gestion et réaménagement de la Baie de Beauport**"

[1] Organisme sans but lucratif légalement enregistré regroupant 250 membres (www.AKVQ.ca)

[2] Suite à l'avortement de l'Entente de septembre 2007 prévoyant le legs du site à la Ville pour une durée de trente (30) ans, en contrepartie de son appui au projet d'expansion de l'APQ à la Baie de Beauport, les délais trop courts en avril 2008 ne permettaient pas à la Ville d'aller en appel d'offres,

[3] Voir pièces jointes

Note:

Les pièces jointes qui accompagnent cette lettre sont les suivantes:

09.04.20 Article du Soleil "**Les moyens de juger**", Gilles Boivin

09.04.16 Article du Soleil "**Baie de Beauport: la position du Port de Québec contestée**", Pierre Pelchat

Ces pièces sont sur le site à la catégorie "**Baie de Beauport**", sous catégorie: "**Gestion et réaménagement de la Baie de Beauport**"

Dernière mise à jour : (24-04-2009)

Fermer la fenêtre